

CODE D'ÉTHIQUE

LA MAISON VICTOR-GADBOIS

Dans ce document, vous trouverez le code d'éthique de La Maison qui s'appuie sur sa mission, sa philosophie et ses valeurs. Il s'applique à tout intervenant de La Maison, qu'il soit rémunéré ou non.

CODE D'ÉTHIQUE

LA MAISON VICTOR-GADBOIS

NOTRE MISSION

Notre mission est d'offrir gratuitement des soins palliatifs à des gens vivants avec le cancer, de participer au développement du savoir et de l'expertise en soins palliatifs ainsi que de contribuer et de soutenir activement le déploiement de l'excellence dans ce domaine. Dans une atmosphère empreinte de respect et de sérénité, habité par un Amour inconditionnel du prochain, des professionnels et des bénévoles qui accompagnent les patients, les invités, leurs proches ou toute personne qui côtoie La Maison en étant attentif à leurs besoins.

NOTRE VISION

La Maison est bien ancrée dans la communauté et lui est très reconnaissante de tout le support apporté. La Maison est au service de sa communauté et se fait un devoir de lui rendre son engagement. La notion du « prendre soin » s'applique à toutes les relations que les membres de La Maison entretiennent, que ce soit dans l'intimité de la rencontre d'une personne atteinte de cancer et de ses proches autant que dans la rencontre de la population ou de la communauté scientifique.

La Maison se veut une gardienne de la philosophie des soins palliatifs et souhaite exercer une influence positive sur son environnement.

NOTRE PHILOSOPHIE

Un profond respect de la personne humaine résume la philosophie de La Maison Victor-Gadbois. Chaque individu est unique. Les intervenants de La Maison, du Centre de jour ou de la Clinique de gestion de symptômes s'appliquent à le considérer dans sa globalité. Bien conscient que la personne vivant avec un cancer en période palliative de sa maladie chemine seule vers la

Prendre soins

...

Être attentif...

Veillez à...

Poser sur l'autre un regard aimant...

Rendre l'Amour vivant...

SOINS PALLIATIFS

définition de l'OMS,

« les soins palliatifs

sont l'ensemble des

soins actifs et globaux

dispensés aux

personnes atteintes

d'une maladie avec

pronostic réservé.

L'atténuation de la

douleur, des autres

symptômes et de tout

problème

psychologique, social et

spirituel devient

essentielle au cours de

cette période de vie.

L'objectif des soins

palliatifs est d'obtenir,

pour les usagers et

leurs proches, la

meilleure qualité de vie

possible. Les soins

palliatifs sont organisés

et dispensés grâce aux

efforts de collaboration

d'une équipe

mort, plusieurs professionnels et bénévoles se sont réunis à La Maison Victor-Gadbois pour aider chacun de ces individus et leurs proches à « vivre » dans un entourage où tous sont à l'écoute de ses besoins physiques, psychologiques, spirituels, sociaux et environnementaux. Un échange continu s'établit entre le patient, ses proches et les intervenants. Tous les efforts sont concertés, planifiés, coordonnés et centrés sur le patient dans un objectif commun : lui assurer des soins de qualité adaptés à ses besoins et influencer positivement l'amélioration de sa qualité de vie ainsi que celle de ses proches. Cette grande considération humaine permet au patient de vivre dans la dignité ces instants précieux. Ces attitudes permettent à une personne en période palliative de sa maladie de vivre une vie de qualité, dans la vérité et la dignité, jusqu'à la fin.

NOS VALEURS

Nos valeurs s'appliquent à toutes personnes qu'elles soient intervenantes ou bénéficiaires d'un service.

L'AMOUR (du Grec agapé) réfère à un amour inconditionnel enraciné dans le comportement envers autrui sans égard pour son mérite. Il s'agit d'un amour fondé sur un choix intentionnel qui s'exprime par un comportement, un regard posé sur l'autre.

LA DIGNITÉ réfère à la valeur intrinsèque de tout être humain et implique que chaque être humain est unique, que tous les êtres humains sont égaux en dignité du début à la fin de leur vie.

LE RESPECT reconnaît à chacun le droit à une identité et à une autonomie qui lui sont propres. Le droit au respect de ses choix, de son intimité, de son intégrité et à la confidentialité.

LA COMPASSION réfère à une prédisposition à la perception et la reconnaissance de la douleur d'autrui, animée par un profond sentiment d'amour de l'autre entraînant une réaction de solidarité active, voire engagée. Elle doit habiter chaque intervention.

Définition des soins palliatifs (suite)

• • •

multidisciplinaire incluant l'utilisateur et les proches. La plupart des aspects des soins palliatifs devraient également être offerts plus tôt au cours de la maladie, parallèlement aux traitements actifs 3 ». L'OMS complète sa définition en soulignant que « les soins palliatifs soutiennent la vie et considèrent la mort comme un processus normal, ne hâtent ni ne retardent la mort, atténuent la douleur et les autres symptômes, intègrent les aspects psychologiques et spirituels des soins, offrent un système de soutien pour permettre aux usagers de vivre aussi activement que possible jusqu'à la mort ».

Politique de soins palliatifs 2004 MSSS.

LA SOLIDARITÉ en tant que lien social d'engagement et de dépendance réciproque entre des personnes. Créatrice d'une communauté humaine se supportant dans sa condition et son vécu humain. Rassemblé par nos valeurs, notre philosophie et notre mission.

LA VÉRITÉ se référant à la justesse de l'information, à l'intégrité à la transparence à la conformité de la réalité de ce qui est connu ou ressenti. La vérité afin d'assurer à la personne l'information sur sa condition et lui permettre de prendre les décisions appropriées et aussi de supporter le maintien de relations saines.

DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

Droit au respect et à la dignité

Droit à l'information

Droit à l'inviolabilité de sa personne

Droit de consentir ou de refuser un soin même s'il est nécessaire au maintien de sa vie

Droit de participer aux décisions

Droit d'être accompagné ou assisté

Droit d'être représenté

Droit à des services d'hébergement

Droit de porter plainte

Droit aux services

Droit aux services dans sa langue

Droit d'accès à son dossier et à la préservation de sa confidentialité

Droit d'exercer un recours

Droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité

Droit de recevoir des soins de fin de vie, même s'il a refusé de recevoir un soin ou qu'il a retiré son consentement à un soin

Droit au respect de ses directives anticipées

DROITS DE LA PERSONNE EN FIN DE VIE

• • •

« Le respect de la personne en fin de vie et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer chacun des gestes posés à son endroit.

La personne en fin de vie doit en tout temps être traitée avec compréhension, compassion, courtoisie et équité, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses volontés, de ses besoins et de sa sécurité. De plus, les membres de l'équipe de soins responsable de la personne en fin de vie doivent établir et maintenir avec elle une communication ouverte et honnête. »

Tiré du document
Droits de la personne
en fin de vie Loi
concernant les soins de
fin de vie du MSSS
2016.

Droit qu'on s'assure de la continuité des services qui lui sont offerts « *Adapté du site Comité des usagers CSSS de Laval* »

RESPONSABILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

La santé et le bien-être requièrent un engagement collectif et constant.

Les valeurs, les lois et les normes dans ce domaine induisent de nombreuses responsabilités qui visent à protéger tant l'intérêt personnel que l'intérêt public.

Les individus et les familles, dont la volonté et la capacité d'agir sont liées à leur situation particulière doivent être sensibilisés aux responsabilités suivantes :

- Chercher à maintenir et à améliorer leur état de santé et de bien-être;
- Prendre la parole et participer aux différentes étapes de prise de décision concernant leur état de santé et leur bien-être;
- Demeurer vigilant face aux conséquences des actions envisagées en matière de santé et de bien-être;
- Participer, dans la mesure du possible, aux soins et aux services les concernant;
- Utiliser les services de façon judicieuse, sur la base d'une information adéquate et accessible.

« *Adapté du site Comité des usagers CSSS de Laval et CSSS Richelieu Yamaska* »

CONDUITE ATTENDUE

Favoriser un climat calme, chaleureux, accueillant et respectueux de chacun.

Traiter les gens avec courtoisie, équité et compréhension dans le respect de la dignité, de l'autonomie, des besoins et de l'intégrité de chacun.

Respecter les valeurs et les croyances de chacun.

Respecter, adhérer et promouvoir les valeurs, la philosophie et la mission de La Maison.

Respecter les choix des patients/invités et de leurs proches.

Accompagner les gens à leur rythme, ceux-ci nous guidant dans leur parcours.

Ne pas créer d'attentes ou de promesses qui ne pourront être tenues.

CODE D'ÉTHIQUE



N'user d'aucune familiarité avec les patients/invités et leurs proches, tel que le tutoiement. Ils doivent être appelés par leur nom de famille.

Pour tout intervenant de La Maison, être vêtu de façon respectueuse et professionnelle, le port du jeans n'est pas de mise.

Dans un souci de confidentialité, faire preuve d'une discrétion absolue quant aux propos des patients/invités, des proches et des intervenants.

S'assurer que toute communication relative aux patients/invités et proches s'effectue dans un cadre professionnel et ne vise que son mieux-être.

Respecter les politiques, les règlements et les consignes émises pour la protection et la sécurité de chacun.

Prévenir avec diligence la personne en autorité de toutes situations susceptibles de mettre en danger la sécurité des patients/invités, proches ou intervenants.

Prendre l'initiative de corriger toutes situations susceptibles de compromettre la sécurité des patients/invités, proches ou intervenants nécessitant une intervention d'urgence.

Ne pas consommer de boissons alcoolisées sur les lieux de travail et ne pas en procurer aux patients/invités ou à ses proches, de quelque façon que ce soit.

Ne jamais accepter de pourboires des patients/invités ou proches.

Agir selon le code de déontologie de sa profession.

S'assurer que la mort de la personne survienne dans la dignité et le respect des droits de la personne.

De plus, toute décision ou intervention doit être basée sur les principes éthiques de bienfaisance et de non-malveillance.